

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de TOULON

-----  
Canton de ST CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-14

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13  
Présents 10  
Exprimés : 11  
dont 1 représenté

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous  
la présidence de Monsieur le Président

### OBJET :

**ADHESION AU  
SICTIAM  
(SYNDICAT MIXTE  
D'INGENIERIE POUR LES  
COLLECTIVITES ET  
TERRITOIRES INNOVANTS  
DES ALPES ET DE LA  
MEDITARRANEE)**

**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE  
MMES COURTIER – DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –  
SAMAT - TROGNO  
**Etaient excusées** : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI  
Mmes ALIMI – SCARSO  
**Assistent** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.  
Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Monsieur le Président informe le Conseil que le CCAS s'est rapproché du SICTIAM, syndicat mixte régional proposant une offre de services globale pour l'informatique et le numérique.

La Commune, via la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume adhère déjà à ce syndicat mais le CCAS étant un établissement public, il doit adhérer séparément pour pouvoir bénéficier de ces services qui permettent :

- De réaliser des économies sur les dépenses de maintenance, les achats de matériels, de logiciels et de consommables, et ce, au travers de marchés négociés globalement par le SICTIAM, dans lesquels le CCAS pourra puiser à sa convenance ;
- De bénéficier des capacités et compétences du SICTIAM en matière de conseil et de conduite de projets ;
- Et, enfin, de trouver appui dans les domaines d'intervention qui sont les siens, à la fois s'agissant des applications fonctionnelles, que de l'expertise technique et de sa capacité à proposer des actions d'assistance, par exemple **un accompagnement au RGPD** (Règlement Général européen sur la Protection des Données – mise en conformité obligatoire depuis le 25 mai 2018). Le SICTIAM serait le DPO externalisé du CCAS (Délégué à la Protection des Données), en lien avec la CNIL.

Monsieur le Président propose au Conseil de bien vouloir :

Approuver l'adhésion du CCAS au SICTIAM,

Désigner Monsieur Bruno BAIXE en qualité de délégué titulaire, et Madame Astrid MANOUKIAN en qualité de déléguée suppléante, appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,

Mandater le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et en particulier pour la validation des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte l'exposé qui précède,

APPROUVE l'adhésion du CCAS au SICTIAM,

DESIGNE Monsieur Bruno BAIXE en qualité de délégué titulaire, et Madame Astrid MANOUKIAN en qualité de déléguée suppléante, appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,

MANDATE le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et en particulier pour la validation des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme  
**Par délégation,**  
**La Vice-Présidente**

*Signature électronique*

**Pascale GUIROU.**